

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SESSION 2018

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

1/ Rappels relatifs au concours

Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Sarthe a organisé en 2018 un concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de la région des Pays de la Loire.

Nombre de postes ouverts :

12 postes au titre du concours externe
8 postes au titre du concours interne.

Toutefois, le jury a la possibilité de modifier la répartition du nombre de postes par concours. En effet, selon l'article 5 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et troisième voie dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins ».

Informations relatives au cadre d'emplois

Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives constituent un cadre d'emplois de la filière sportive de catégorie B. Le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives comprend les grades d' :

- ↳ **Educateur territorial des activités physiques et sportives.**
- ↳ Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe.
- ↳ Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe.

Les membres du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives préparent, coordonnent et mettent en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif des activités physiques et sportives de la collectivité ou de l'établissement public. Ils encadrent l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Ils assurent la surveillance et la bonne tenue des équipements. Ils veillent à la sécurité des participants et du public.

Ils peuvent encadrer des agents de catégorie C.

Pour les activités de natation, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives recrutés doivent être titulaires du titre de maître-nageur-sauveteur. Les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives exerçant leurs fonctions dans une piscine peuvent être chefs de bassin.

Conditions d'admission à concourir

Conditions générales :

Pour s'inscrire aux concours d'accès à la Fonction Publique Territoriale, le candidat doit :

- ↳ Posséder la nationalité française ou celle d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.
- ↳ Jouir de ses droits civiques et se trouver en position régulière au regard des obligations du service national.

Conditions particulières :

CONCOURS EXTERNE

Pour s'inscrire au concours externe, le candidat doit être titulaire d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le [code du sport](#) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007](#).

Sont toutefois dispensés de conditions de diplôme à titre dérogatoire :

- ↳ Les mères et pères d'au moins trois enfants ou plus.
- ↳ Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports,
- ↳ Les possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée par la commission d'équivalence des diplômes placée auprès du CNFPT (décret du 13 février 2007).

CONCOURS INTERNE

Pour s'inscrire au concours interne, le candidat doit être fonctionnaire, agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national à la date de clôture des inscriptions et compter au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2018.

2/ Phase d'admissibilité

Rappels relatifs à l'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 23 janvier 2018 à Rouillon dans la Sarthe.

Pour le concours externe : L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée (**Durée : trois heures ; Coefficient : 2**).

Les candidats du concours externe devaient répondre à 4 questions à partir de documents.

Pour le concours interne : l'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (**Durée : trois heures ; Coefficient : 2**)

Le dossier remis aux candidats du concours interne portait sur «le « sport/santé » à destination des enfants ».

Taux de présence

Concours	Nb de candidats admis à concourir	Nb de candidats présents	Taux de présence
Externe	128	68	53.12 % (52.94 % en 2016) (62.29% en 2014)
Interne	43	30	69.77% (76.56 % en 2016) (72.54% en 2014)
Total	171	98	57.30 % (59.9 % en 2016) (65.05 % en 2014)

Type concours	Nombre de candidats présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes de 0 à - de 5 (Notes éliminatoires)	Notes de 5 à - de 10	Notes de 10 à 15	Notes de 15 à 20	Moyenne des notes
Externe	68	15.50	2.50	10	32	25	1	8.77 7.04 en 2016 7.27 en 2014
Interne	30	13.25	2.75	4	17	9	0	8.25 7.2 en 2016 et 11.32 en 2014

Seuils d'admissibilité fixés par le jury

Le Jury s'est réuni le 27 mars 2018 et a déterminé, conformément au tableau ci-dessous, le nombre total de points nécessaires pour être déclaré admissible et a ainsi fixé, par ordre alphabétique, les listes des candidats admissibles au concours externe et au concours interne.

Concours	Seuil d'admissibilité retenu	Candidats admissibles
Concours externe	20 points (moyenne 10/20)	26
Concours interne	18 points (moyenne 9/20)	12

3/ Phase d'admission

Taux de présence

Concours	Nb de candidats admissibles	Nb de candidats présents aux épreuves physiques	Nb de candidats présents aux épreuves de conduite de séance
Externe	26	20 (76,96 %)	25 (96.15%)
Interne	12	7 (58.33%)	12 (100%)
Total	38	27 (71.05%)	37 (97.36%)

Epreuve physique

L'épreuve physique d'admission a été organisée le 17 avril 2018 à la Flèche dans la Sarthe.

Cette épreuve (coefficient 1) comporte :

Hommes (deux exercices)

Course en ligne : 1 000 mètres

Natation : 50 mètres en nage libre

Femmes (deux exercices)

Course en ligne : 600 mètres

Natation : 50 mètres en nage libre

La somme des points de cotation obtenus dans les deux exercices est majorée d'un point par année d'âge au-dessus de vingt-huit ans chez les femmes et de trente ans chez les hommes, dans la limite de 10 points. L'âge des candidats étant apprécié au 1^{er} janvier 2018.

Les candidat(e)s, blessé(e)s au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes, sont dispensé(e)s, à leur demande et sur justificatif, de ces épreuves.

Les candidats bénéficiant de cette dispense se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Concours	Candidats dispensés	Nb de candidats ayant passé les épreuves physiques	Nb de candidats absents	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne
Externe	5	20	1	20	8.5	14.28/20 <i>(15.14 en 2016 et 13.93 en 2014)</i>
Interne	5	7	0	20	11	16.29/20 <i>(13.75 en 2016 et 15.22 en 2014)</i>
Total	10	27	1			

Temps réalisés	Course		Natation	
	Meilleur temps	Temps le plus élevé	Meilleur temps	Temps le plus élevé
Femmes	1.49.8	2.57.1	0.33.2	0.48.5
Hommes	2.56.7	4.16.1	0.27.5	0.41.8

Epreuve de conduite d'une séance d'activités physiques et sportives suivi d'un entretien avec le jury :

Rappel épreuve :

Il s'agit pour le candidat de conduire une séance d'activités physiques et sportives (**préparation : trente minutes ; durée de la séance : trente minutes ; coefficient 2 en externe et 3 en interne**, suivie d'un entretien avec le jury (**durée : trente minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1**))

Le candidat a choisi, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :

- ✓ Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;
- ✓ Pratiques duelles ;
- ✓ Jeux et sports collectifs ;
- ✓ Activités de pleine nature ;
- ✓ Activités aquatiques.

La discipline retenue par le jury pour chaque option a été communiquée aux candidats déclarés admissibles.

OPTIONS	DISCIPLINES RETENUES PAR LE JURY
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE
Pratiques duelles	LUTTE
Jeux et sports collectifs	FOOTBALL EN SALLE
Activités aquatiques	NATATION SPORTIVE
Activités de pleine nature	ESCALADE

Le jour de l'épreuve, le candidat tire au sort le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury, débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat :

- ✓ **pour le concours externe** : sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.
- ✓ **pour le concours interne** : sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Une convention de partenariat avec les services de l'Education Nationale a été passée pour cette session afin de disposer d'« élèves sujets » de classes de primaire pour l'organisation de ces épreuves.

Ces épreuves de conduite de séance suivie d'un entretien se sont déroulées les 24, 25, 28 et 29 mai à la Flèche dans la Sarthe. Les épreuves ont été examinées par un trinôme d'examineurs (un(e) élu(e)local(e)), une personne qualifiée, un fonctionnaire territorial(e)).

a) **Statistiques relatives à la conduite de séance :**

Groupe	Discipline	Concours externe			Concours interne		
		Nb de candidats	Note la plus élevée / note la plus basse	Moyenne	Nb de candidats	Note la plus élevée / note la plus basse	Moyenne
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Gym acrobatique	0	/	/	1	8.50	8.50
Pratiques duelles	Lutte	1	5	5	1	13	13
Jeux et sports collectifs	Foot en salle	7	18/2	10.14	2	13/9	11
Activités de pleine nature	Escalade	4	18/5	10.37	1	16	16
Activités aquatiques	Natation sportive	13	16/6	11.53	7	18/10	12.85
Total		25	18/2	10.70 (11.48 en 2016 / 12.96 en 2014 / 11.46 en 2012)	12	18/8.5	12.45 (11.7 en 2016 / 11.28 en 2014 / 12.25 en 2012)

b) **Statistiques relatives aux entretiens :**

Concours	Nb de candidats	Note la plus élevée / note la plus basse	Moyenne
Externe	25	18/2.5	10.46 (11.26 en 2016 / 10.92 en 2014 / 10.89 en 2012)
Interne	12	11/18	13.75 (10.86 en 2016 / 11.15 en 2014 / 12.90 en 2012)

c) **Statistiques relatives aux notes finales conduite de séance + entretien :**

Concours	Nb de candidats	Note la plus élevée / note la plus basse	Moyennes
Externe	25	18/2.5	10.62 (11.40 en 2016 / 12.28 en 2014)
Interne	12	17.25/9.63	12.78 (11.49 en 2016 / 11.25 en 2014)

4/ Bilan général et établissement de la liste d'admission

Concours	Nb candidats présents aux écrits	Rappel seuil admissibilité	Nb de candidats admissibles	Nb de candidats présents à l'ensemble des épreuves (y compris les candidats dispensés d'épreuve physique)	Moyenne des candidats admissibles à l'épreuve de conduite de séance + entretien	Moyenne des candidats à l'épreuve physiques	Moyenne générale des candidats
Externe	68	10/20 (9/20 en 2016)	26	25	10.62	14.28	11.68 (11.80 en 2016/ 12.30 en 2014 /11.85 en 2012)
Interne	30	9/20 (9.5/20 en 2016)	12	12	12.78	16.29	12.75 (11.68 en 2016/ 12.47 en 2014) /12.15 en 2012)

Le Jury s'est réuni le 31 mai 2018 et a déterminé, conformément au tableau ci-dessous, le nombre total de points nécessaires pour être déclaré admis et a ainsi fixé par ordre alphabétique les listes des candidats admis au concours externe et au concours interne.

Concours	Seuil d'admissibilité retenu	Nombre de candidats admis
Concours externe	71.25 points (moyenne 11.88/20)	12
Concours interne	85.75 points (moyenne 12.25/20)	8

Éléments statistiques complémentaires

Éléments statistiques relatifs à la préparation au concours

Types de préparation au concours	Candidats présents épreuve écrite	Candidats admissibles	Candidats admis
Préparation personnelle	66 67.35%	23 60.53%	11 55%
CNFPT	17 17.35%	9 23.68%	6 30%
CNED	4 4%	1 2.63%	0
Autres organismes de préparation	1 1%	1 2.63%	1 5%
Non renseignée	10 10.2%	4 10.52%	2 10%
Total	98	38	20

Répartition hommes / femmes

Concours	Présents		Admissibles		Lauréats	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>% Hommes</i>	<i>% Femmes</i>	<i>% Hommes</i>	<i>% Femmes</i>
Total	66 67.35%	32 32.65%	21 55.26%	17 44.74 %	13 65%	7 35%

Fait au Mans

La Présidente du Jury



Martine CRNKOVIC